MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

BANQUE DE FRANCE :
LE CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES PROJETS DE RESTRUCTURATIONS

Informé du projet de restructuration à l'horizon 2020 présentée par le Gouvernement de la Banque de France qui fait peser une lourde menace sur le maintien de la succursale de Tarbes par une réduction drastique des effectifs,

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Rappelle son attachement à une présence effective et de plein exercice de la Banque de France sur son territoire.

Considérant que par les missions auprès des entreprises, collectivités, particuliers, la Banque de France est un maillon indispensable des services publics de proximité des territoires et plus particulièrement des territoires ruraux,

Considérant enfin que la restructuration envisagée aurait pour conséquence un transfert de charge sur les communes (C.C.A.S.) et le Département (services sociaux),

Le Conseil Général demande

Au Gouverneur de la Banque de France et au Conseil Général de la Banque de France, un moratoire sur les projets de restructuration et de bien vouloir organiser une concertation avec tous les acteurs et usagers des services de la Banque de France.